DÉPARTEMENT DU **VAL-DE-MARNE** 

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

## Séance du 30 mars 2023

N° 34

## Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la Promotion du Sport (Coupons sport)

		Télétransmission Préfecture
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature: 7.5
Membres en exercice:	49	Numéro : 094-219400686-20230330- lmc197-DE-1-1
Membres présents	42	
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 3 avril 2023
Membres absents non représentés	2	
Pour:	47	
Contre:	0	
Abstention:	0	
Ne prend pas part au vote:	0	

Le 30 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mars 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, M. Julien KOCHER, Mme Hélène

LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints
LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc Breton, Mme Pascale Moortgat, M. Adrien Calllerez, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Marion COHEN SKALLI, M.
Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE,
M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine
RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Vincent
PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme
Déborat WARGON M. Frédéric LOURADOUR, Consoillers Municipales Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

## Etaient absents excusés et représentés:

Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Céline VERCELLONI qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etaient absents non représentés :

M. Pierre GUILLARD, M. Laurent DUBOIS.



N° 34

OBJET : Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la Promotion du Sport (Coupons sport)

## Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU le Code du Sport,

**VU** la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées, modifié par la loi 2021-875 du 1 juillet 2021,

**VU** le décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011,

**VU** le règlement (UE) n°360/2012 de la commission du 25 avril 2012,

VU les demandes de subventions présentées par les associations sportives,

**VU** l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 20 mars 2023,

**CONSIDERANT** que lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire à la ville un compte-rendu financier qui atteste de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention, et que le compte-rendu financier est à adresser dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

# Après examen et délibéré :

**Attribue**, au titre de l'année 2023, des subventions aux associations sportives pour un montant de 5 640 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

	O.F	5 100 €
Vie au Grand Air	85	5 100 €



N° 34
OBJET: Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la Promotion du Sport (Coupons sport)

Total Total	94	5640 €
Karaté Club	3	180 €
Judo	6	360 €
Saint Maur Union Sport	6	360 €
Voile	1	60 €
Water polo	2	120 €
Volley	1	60 €
Tennis de table	9	540 €
Tennis	14	840 €
Sports d'eau	5	300 €
Karaté/ Mua Thaî Kick boxing	9	540 €
Haltérophilie	1	60 €
Foot	12	720 €
Epis	12	720 €
Boxe anglaise	2	120 €
Basket	13	780 €
Badminton	2	120 €
Athlétisme	2	120 €

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 30 mars 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire Compte tenu de la réception en Préfecture

le 3 avril 2023

et de la publication électronique le 6 avril 2023

Le Directeur Général des Services

Fredéric ERZEN

Le secrétaire de séance

Carole DRAI

LE MAIRE,

ain BERRIOS



### N° 34

# OBJET : Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la **Promotion du Sport (Coupons sport)**

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 7700R Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécople : 01 60
56 56 10, ou par Télérecours Citoyen
(https://citoyens.telerecours.fr),dans un délai maximal de deux mois,
à compter de la publication électronique de la présente,
conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire -Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

